

Les Bois, 27 mai 2015

Avis officiel No 4/2015

Projet Espace Communal – situation mai 2015

Généralités

Après une importante période de réflexions et d'analyses, suivie d'intenses discussions, le Conseil communal Les Bois a pris diverses décisions concernant le projet Espace Communal. Pour compléter les informations de l'avis officiel de fin mars 2015, voici en bref la situation et les prochaines étapes qui jalonnent la reprise de la réalisation du projet.

Comme annoncé, le Conseil communal a rencontré les auteurs du projet, a convenu avec eux de la future organisation du projet et de leur rôle dans cette organisation. Pour combler le vide laissé par le retrait du bureau Tekhne de l'association d'architectes CMPTK et du projet, le Conseil communal et les auteurs ont désigné d'un commun accord le bureau Stähelin architectes SA de Delémont comme nouveau partenaire.

Repartir sur des bases fiables

Le Conseil communal tient à repartir sur des bases solides. C'est pourquoi, il a profité de l'interruption provisoire du chantier et du changement de partenaire pour redéfinir l'organisation générale du projet. Nous avons notamment clarifié la répartition des tâches en accord avec les auteurs du projet et le bureau Stähelin architectes SA. Ce bureau assurera le pilotage du projet et deviendra l'interlocuteur privilégié pour le maître de l'ouvrage, les mandataires et les entreprises.

Pour la suite du projet, le Conseil communal a posé un cadre précis avec les principes suivants :

- La priorité est accordée à la qualité et la durabilité de l'ouvrage dans le respect du crédit.
- Diverses questions et éléments techniques sont étudiés, analysés et vérifiés depuis début mai (la ventilation de la nouvelle salle de sport, l'accès pour les personnes à mobilité réduite, l'éclairage de la salle de sport, la faisabilité de diverses composantes, l'isolation, le respect des normes, etc.).
- Les réponses à ces questions et les conclusions de ces analyses conditionneront d'éventuelles adaptations de certains éléments du projet et aussi le calendrier des travaux.
- La reprise des travaux ne se fera que lorsque toutes les incertitudes seront écartées et que les préparatifs (plans d'exécution, soumissions, adjudications) seront suffisamment avancés.

Conséquences concrètes et pratiques

Considérant la situation actuelle avec de nombreux points à étudier et analyser, il est pour l'instant impossible d'annoncer un calendrier définitif et fiable pour la réalisation de l'ouvrage.

Comme annoncé précédemment, l'ancienne salle reste en service et à disposition des utilisateurs car aucun travail de rénovation ne sera entrepris en 2015. Pour vos réservations, vous pouvez vous adresser à l'administration communale.

Sans remettre en question le principe du besoin et son utilité, la réalisation du SIS reste en veilleuse. Il s'agit dans l'immédiat de remettre sur les rails la réalisation du projet Espace Communal conformément au permis de construire du 4 juillet 2014.

Parallèlement, le Conseil communal mène une réflexion globale sur les différents besoins en infrastructures de la commune (éco-point, bâtiment SIS, locaux voirie, etc.).

En prenant en compte la situation ainsi que le temps nécessaire à la vérification et révision du projet, l'établissement des plans d'exécution, les appels d'offres, l'adjudication des travaux et leur planification détaillée, une reprise des travaux de réalisation est envisageable dès le printemps 2016. Si cette échéance peut être tenue, la mise en service de la nouvelle salle de sport, de la salle de spectacle et des installations extérieures pourrait se faire au plus tôt dès l'été 2017.



Pour la sécurité de toutes et tous, le périmètre du chantier est interdit d'accès et a été sécurisé. - Merci de respecter ces consignes !



Organisation interne pour le suivi du projet par le maître de l'ouvrage

Dans le cadre de ses réflexions sur la simplification et l'efficacité de l'organisation générale du projet, le Conseil communal a aussi balayé devant sa porte. Il s'est penché autant sur la nécessité d'un suivi rapproché et efficace du projet que sur la prise en compte des besoins des utilisateurs. La commission de construction a été redimensionnée à trois membres du Conseil communal. La commission Espace Communal créée début 2014 reste le porte-parole des utilisateurs et elle mène en parallèle des réflexions portant sur la future utilisation du complexe Espace communal.

Le Conseil communal est certain que l'ensemble de ces dispositions lui permettra de mener à bien ce projet, à la satisfaction de tous les citoyens et des utilisateurs.

VENTE DE CERISES ET DE PRUNEAUX

La Régie fédérale des alcools a abandonné la vente de fruits à prix réduit. Cette vente a toujours rencontré un succès important dans notre commune. Les producteurs de fruits ont repris cette offre à leur compte et proposent

des cerises :

↓ **Prix : Fr. 49.00 le plateau de 10 kg net**

des pruneaux :

↓ **Prix : Fr. 14.00 le plateau de 6 kg net**

D'autre part, il est probable que la livraison des cerises intervienne pendant les vacances horlogères. Il serait donc judicieux que les familles absentes fassent prendre livraison des cerises commandées par une autre personne.

Commandes : à adresser au Secrétariat communal, *jusqu'au 15 juin 2015* au plus tard, au moyen du bulletin de commande ci-dessous. **Les commandes remises après ce délai ne seront pas prises en considération.**

La commune ne possède pas les installations nécessaires pour une bonne conservation de ces denrées. Aussi, il est impératif que la marchandise soit retirée le jour qui aura été communiqué pour sa distribution. Il vous appartient de vous organiser pour la prendre en charge. La commune n'est pas responsable de la qualité des denrées. En cas de non-retrait, elles vous seront facturées.

Conseil communal Les Bois



Bulletin de commande

Veillez m'inscrire pour plateau(x) de cerises de 10 kg.

Veillez m'inscrire pour plateau(x) de pruneaux de 6 kg.

Nom et prénom : ☎ :

Signature :

